



PRÉFET DÉLÉGUÉ DE SAINT-BARTHÉLEMY ET DE SAINT-MARTIN

Saint-Martin, le 6 décembre 2012

CABINET

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mercredi 5 décembre 2012, une opération coordonnée associant la gendarmerie nationale et la DCCRF, a été menée, à l'initiative du Préfet délégué et du vice-procureur de la République, sur des établissements de plage situés dans le quartier des terres basses.

Cette action visait à s'assurer du respect, par les exploitants, des règles définies au code du travail ainsi que des normes d'hygiène.

A l'issue de ce contrôle, de nombreux manquements ont été constatés et des procédures judiciaires et administratives ont été diligentées.

En outre, 20 grammes d'herbe de cannabis ont été découverts dans un sac abandonné sur le parking des établissements contrôlés.